

CONVOCATION

Les membres du Conseil général de Neyruz FR sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

Mardi 14 décembre 2021 à 20h00
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz

Séance de relevée le mercredi 15 décembre 2021 à 20h00
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 28 septembre 2021
3. Election d'une nouvelle scrutatrice remplaçante du groupe AdN
4. Communications du Bureau du CG
5. Communications du Conseil communal
6. Planifications financières communales 2022-2026
7. Budget 2022
 - 7.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 09.12.2020)
 - 7.2. Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
 - 7.3. Investissement : Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire
 - 7.4. Investissement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire
 - 7.5. Investissement : Achat d'un robot-épareuse pour l'édilité
 - 7.6. Investissement : Réfection d'aménagements routiers divers
 - 7.7. Investissement : Mobilité douce Les Allys et canapé forestier
 - 7.8. Investissement : Réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition
 - 7.9. Investissement : Installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale
 - 7.10. Investissement : Révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans
 - 7.11. Investissement : Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage
 - 7.12. Vote final du budget communal de résultats et des investissements
8. Proposition de Monsieur Yann Pillonel : « Plan de relance de la vie villageoise » - décision de transmission au Conseil communal
9. Divers

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 ne sera pas lu, il est disponible sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et auprès de l'Administration communale.



L'ordre du jour sera traité au cours des deux séances susmentionnées, celle du 15 décembre 2021 constituant une séance de relevée. Un point « divers » est prévu à la fin de chacune d'elle.

Les différents messages sont publiés sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et sont à disposition auprès de l'Administration communale.

Dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général émet le souhait que les Chefs de groupes et Conseillers généraux désirant aborder un point dans les Divers communiquent à l'avance et par écrit leur message à : bureaucg@neyruz.ch, au plus tard le 12.12.2021.

En fonction de la situation sanitaire actuelle, les réunions des parlements et assemblées communales sont exemptées de l'obligation de certificats COVID. Les mesures usuelles seront toutefois appliquées (masques, garder les distances...).

Nous vous informons que cette séance ne sera pas diffusée sur la chaîne YouTube « [neyruz.ch/live](https://www.neyruz.ch/live) ».

Le Bureau du Conseil général